

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## **RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 11 Laurier St.\11, rue Laurier Gatineau

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Business Transformation and Systems Integration Service/Division de transformation des opérations et d'intégrat Special Procurement Initiative Dir Dir. des initiatives speciales d'approvisionnement 11 Laurier, Place du Portage III 12C1 Gatineau Québec

Title - Sujet					
PeopleSoft Technical TA Vehicle	Ι.				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
G9292-189106/A		001			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
G9292-189106			2017-11-10		
GETS Reference No N° de référence de SEAG					
PW-\$\$XE-676-31896					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
676xe.G9292-189106					
Solicitation Closes - L'invitation prei	nd f	in	Time Zone		
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2017-11-14			Eastern Standard Time		
			EST		
F.O.B F.A.B					
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Yang, Annie			676xe		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(873) 469-4639 ( )			( ) -		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date



KIA 0S5

Numéro de l'appel d'offres : G9292-189106/A N° de modification : 001 ID de l'acheteur : 676XE

#### **MODIFICATION 001**

## LA PRÉSENTE MODIFICATION 001 VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

## **QUESTION 001**

Référence: 02

#### **Question:**

En ce qui a trait au critère O2, qui stipule ce qui suit :

Le soumissionnaire doit démontrer que la valeur de la facturation pour au moins un (1) des cinq (5) projets cités en réponse au critère O1 a dépassé 5 000 000 \$.

Dans le cadre de l'appel d'offres précédent pour cette même exigence (appel d'offres n° G7563-130001/A), le soumissionnaire devait citer en référence un projet dont la valeur était de 2 000 000 \$. Nous avons été informés que l'État n'a pas reçu beaucoup de soumissions en réponse à cet appel d'offres, nous croyons donc que l'augmentation de la valeur de cette référence de 2 000 000 \$ à 5 000 000 \$ réduira davantage le nombre de soumissions concurrentielles reçues par l'État. Nous demandons donc respectueusement que cette exigence soit modifiée pour réduire la valeur du projet devant être cité en référence à 2 000 000 \$.

## Réponse :

Le Canada a examiné les suggestions et croit que les exigences du critère O2 sont raisonnables pour la situation actuelle. Pour l'instant, le critère O2 demeurera donc inchangé.

Numéro de l'appel d'offres : G9292-189106/A N° de modification : 001 ID de l'acheteur : 676XE

## **QUESTION 002**

Référence: 03

#### Question:

En ce qui a trait au critère O3, qui stipule ce qui suit :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a obtenu des revenus d'au moins 5 000 000 \$ dans le cadre de la prestation de services professionnels relatifs au projet PeopleSoft Human Capital Management (HCM) chaque année au cours des cinq (5) dernières années, depuis le 1er juillet 2012.

Dans le cadre de l'appel d'offres précédent pour cette même exigence (appel d'offres n° G7563-130001/A), le soumissionnaire devait démontrer des revenus provenant de contrats de planification des ressources opérationnelles de 2 000 000 \$ au cours des trois (3) dernières années. Nous avons été informés que l'État n'a pas reçu beaucoup de soumissions pour le dernier appel d'offres, nous croyons donc que l'augmentation de ce critère à 5 000 000 \$ pour les cinq (5) dernières années limitera davantage le nombre de soumissions adéquates reçues par l'État. Nous demandons donc respectueusement que cette exigence soit modifiée pour des revenus de 2 000 000 \$ par année pour les cinq (5) dernières années.

#### Réponse:

Le Canada a examiné les suggestions et croit que les exigences du critère O3 sont raisonnables pour la situation actuelle. Pour l'instant, le critère O3 demeurera donc inchangé.

#### **QUESTION 003**

Référence: 04

#### Question:

En ce qui a trait au critère O4, qui stipule ce qui suit :

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la préparation d'au moins un (1) projet de services professionnels relatifs au projet PeopleSoft Human Capital Management (HCM) dans le cadre duquel il avait la responsabilité d'intégrer au moins quinze (15) ressources dans une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Une question semblable a également été posée dans le cadre de l'appel d'offres précédent (critère obligatoire n° 3 de l'appel d'offres n° G7563-130001/A). Toutefois, dans le cadre de l'appel d'offres précédent, le critère n'exigeait que sept (7) ressources, et l'expérience pouvait avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années. Nous avons été informés que l'État n'a reçu qu'une ou deux soumissions la dernière fois, nous sommes donc d'avis que l'augmentation de cette exigence à quinze (15) ressources pour un projet réalisé dans les cinq (5) dernières années limitera encore plus le nombre de soumissions reçues.

Puisque l'objectif de cette question est de démontrer la capacité interne de ressourcement du fournisseur, nous croyons qu'il existe une manière plus équitable de démontrer cette capacité. Nous demandons respectueusement que les modifications ci-dessous soient apportées au critère O4. Il convient de noter que dans un appel d'offres de l'an dernier visant à obtenir des ressources fonctionnelles pour PeopleSoft (appel d'offres n° G9292-165370/A), cette exigence était décrite de la même manière :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une capacité interne de ressourcement en proposant un gestionnaire client qui sera désigné comme le gestionnaire client d'Emploi et Développement social Canada pour la gestion du contrat et des personnes-ressources associées à tout contrat subséquent.

#### Pour être recevable :

- 1) Nom et titre du poste du gestionnaire client
- 2) Expérience de la gestion de personnes-ressources PeopleSoft sous deux (2) contrats simultanés au cours des trois (3) dernières années qui précèdent la date de clôture des soumissions : i) pour au moins quatre (4) des catégories de ressources décrites dans l'Annexe A de l'énoncé de travail et ii) fournissant au moins huit (8) personnes-ressources à temps plein.
- 3) Chaque contrat doit avoir eu une valeur minimale de 2 000 000 \$ et une durée minimale de deux (2) années.

## Réponse :

Le Canada a examiné les suggestions et croit que les exigences du critère O4 sont raisonnables pour la situation actuelle. Pour l'instant, le critère O4 demeurera donc inchangé.

Numéro de l'appel d'offres : G9292-189106/A Nº de modification : 001 ID de l'acheteur : 676XE

#### **QUESTION 004**

Référence: R3 et R5

#### Question:

En ce qui a trait au nombre de jours exigés aux critères R3 et R5,

Chacun de ces critères cotés est assorti de l'exigence suivante : « le soumissionnaire doit avoir fourni au moins une ressource qui a travaillé un minimum de 240 jours facturables sur ce projet ». En raison des problèmes du système Phénix et des retards d'intégration des ministères, de nombreux projets 9.1 ont dû faire appel à des ressources pour compenser les congés supplémentaires pris au cours de l'été et de la période des Fêtes. Par conséquent, nous vous demandons de diminuer à 220 jours le nombre minimal de jours requis pour une seule ressource dans les critères R3 et R5.

#### Réponse :

Le Canada a examiné les suggestions et croit que les exigences des critères R3 et R5 sont raisonnables pour la situation actuelle. Pour l'instant, les critères R3 et R5 demeureront donc inchangés.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES